



L'INFORMATIVE

BULLETIN

D'INFORMATION ET

D'ANALYSE FÉMINISTE

PRINTEMPS 2023

Clandestines.....p.2

Se laver: Méthode contraceptive, vraiment?...p.3

Excision intellectuelle? Ça existe?.....p.4

Soyons logiques: Interdire l'avortement menace la santé des femmes.....p.5

Et si nous changeons le discours?.....p.6

Indexez-nous!p.7

CLANDESTINES

Le 26 janvier, l'équipe du Collectif assistait à la pièce de théâtre « Clandestines » au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, rue Saint-Denis à Montréal.

L'histoire se déroule en 2025 à Montréal, mais avec un décor des années 1970, ce qui est entre autres choses un peu déroutant dans le premier acte. Un décor de cuisine tout à fait ordinaire, sauf les étriers fixés à une table de cuisine. Une cuisine bien ordinaire, mais où on y pratique des avortements clandestins. Illégaux. Le mouvement anti-avortement s'est brillamment développé, a pris de la puissance et de nouvelles loi ont été votées. Eh oui, en 2025 les comités thérapeutiques composés de 3 médecins sont de retour, prétendant offrir des services plus sécuritaires. Peu d'hôpitaux offrent le service et peu de médecins sont disponibles pour composer le comité. Peu de femmes peuvent rencontrer ce comité et celles qui réussissent à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable n'ont finalement pas droit à recevoir les services d'avortement. Elles ont recours à des services clandestins, risquant la prison pour leur acte. Mais qu'en est-il de celles qui accueillent ces femmes en détresse et qui ont le courage de défier la loi et de pratiquer dans de dangereuses conditions ? Elles risquent gros. Le réseau clandestin ayant été infiltré, l'une d'elles est en prison alors qu'une autre en paiera de sa vie.

Le 2ième acte se déroule, toujours en 2025, dans un décor plus moderne, alors que le Québec connaît un grave problème de démographie. Tous les moyens sont bons pour renouveler le bassin de travailleurs payeurs. On y retrouve un jeune député qui a déposé un projet de loi qui rendra quasi impossible toute interruption de grossesse au-delà de 24 semaines. On y retrouve aussi sa maîtresse qui est enceinte, désespérée de ne pouvoir interrompre sa grossesse à qui il n'offre aucun soutien moral mais offre de l'argent pour acheter son silence et garder son image politique.

Tout au long de la pièce, nous sommes bousculées par toutes sorte de réflexions. Pro-choix ou anti-choix ? Qu'est-ce qu'on fait ici ? Qu'est-ce qui se passe ? Où veut-on en venir ? Et puis, on se rend compte que les réflexions et propos ridicules lancés par ce politicien et une grand-mère ultra bienveillante et militante antiavortement n'ont rien d'autres que de vouloir nous démontrer comment endoctriner, culpabiliser, empêcher toute forme d'avortement. On y entend des propos culpabilisants, féroces à glacer le sang, terrifiants, auto-déterminants, mais aussi émouvants et comment un réseau peut être entraînant.



source:
Texte de Marie-Claude St-Laurent et Marie-Ève Milot, mise en scène de Marie-Ève Milot. Avec Nahéma Ricci, Diane Lavallée, Sofia Blondin et cinq autres interprètes.
Jusqu'au 4 février au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui
7,5/10

Cette fiction nous révèle qu'il existe toujours un risque au droit à l'avortement. L'avortement est décriminalisé depuis 1988 par la Cour suprême du Canada et protégé depuis 1989 dans le jugement Tremblay c. Daigle aussi par la Cour suprême du Canada. Le droit est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés, mais la fiction théâtrale *Clandestines* démontre qu'une brèche peut s'avérer possible dans la Charte québécoise et que c'est là que le mouvement militant anti-avortement veut travailler et frapper pour faire reconnaître des droits au fœtus.

Le mouvement pro-choix ne peut pas se reposer. Il doit continuer à être vigilant et à assurer de maintenir un service sain et sécuritaire pour toute personne voulant interrompre une grossesse et voulant offrir ce service de santé sans risquer sa vie.

SE LAVER: MÉTHODE CONTRACEPTIVE, VRAIMENT?

Vous savez, bien sûr, qu'il fut une époque où les religions étaient dans les chambres à coucher. La liberté pour les couples d'avoir ou non des enfants, de choisir le nombre et de déterminer le moment d'en avoir était quasi inexistant sans se faire pointer du doigt. Il aura fallu attendre bien longtemps avant que les couples (hétérosexuels, on s'entend) puissent avoir à leur disposition les moyens efficaces pour « contrôler la famille ».

De nombreuses femmes se lavaient avec de l'eau et du savon après une relation sexuelle avec l'objectif de prévenir la grossesse. Elles espéraient ainsi éliminer le sperme, dont l'éjaculation masculine peut atteindre une vitesse jusqu'à 45km/h. À cette vitesse, celui-ci avait atteint l'utérus bien avant qu'elles n'aient l'occasion de le rincer.

Combien de bébés peuvent bien être nés de cette méthode contraceptive naturelle ?



EXCISION INTELLECTUELLE? ÇA EXISTE?

Eh oui, ça existe. Le clitoris, ce mot encore tabou est retiré, extrait, coupé du langage, du savoir et des connaissances. On a excisé le mot de tout manuel scolaire et de toute éducation sexuelle. On n'apprend pas aux petite filles, aux femmes, ni bien sûr aux garçons, ce qu'est cet organe génital du corps féminin. On ne peut pas bien s'occuper de son corps si on ne le connaît pas bien.

Cet organe, le CLI-TO-RIS, que beaucoup de personnes appellent encore « le bouton » est le seul organe du corps humain dédié uniquement au plaisir. Le CLI-TO-RIS est en grande partie caché et peut mesurer jusqu'à 11cm à l'intérieur du corps. Il est très sensible au plaisir, mais aussi à la douleur. Il faut le manipuler avec soi.

Le 23 avril, c'est la Journée internationale du clitoris. Cette journée a été créée pour briser les tabous et pour permettre aux femmes de les sensibiliser à son fonctionnement, de connaître leur corps et de leur permettre d'en avoir le contrôle et d'améliorer l'estime de soi.



Ceci n'est pas un clitoris. C'est une samare d'érable rouge.

Note : Suite à une excision, c'est-à-dire à l'ablation du gland du clitoris ou selon l'étendu de la mutilation, il est possible que les femmes puissent avoir une jouissance sexuelle considérant que cette zone érogène est très sensible et que le clitoris est en majeure partie à l'intérieur du corps. Des milliers de micro vaisseaux nerveux et sanguins sont encore présents, eux, en surface. Une chirurgie reconstructive du clitoris permet cependant aux femmes de retrouver leur dignité, et de corriger l'entrave à l'épanouissement sexuel.

SOYONS LOGIQUES: INTERDIRE L'AVORTEMENT MENACE LA SANTÉ DES FEMMES

La femme qui ne désire pas une grossesse n'ira pas vers les soins périnataux, ce qui est dangereux pour elle et le bébé. Une grossesse non désirée a des répercussions sociales et économiques à court, moyen et long terme. En plus d'avoir des conséquences économiques, une grossesse non voulue augmente les risques de dépression, d'anxiété et diminue le bien-être psychologique. L'impossibilité de se faire avorter en cas de viol ou d'inceste est vécu comme une double peine par la victime qui met encore plus de temps et plus de mal à se reconstruire. Dans tous les cas, une situation de mal-être qui perdure. Même après la naissance de l'enfant.

Dans les pays où l'avortement est illégal ou criminel, on usera de moyens dangereux pour avorter. Au risque de devenir infertile ou même de perdre la vie. Elles confieront leur corps à des personnes qui n'ont pas la formation adéquate et useront des méthodes ou des outils dangereux. Dans les pays où l'avortement est légal et décriminalisé, même au Canada et au Québec, on trouve des centres anti-choix qui s'identifient comme centres d'aide à la grossesse. Cependant, leur position n'est pas clairement définie et demeure ambiguë sur leur site Web. Ils proposent de donner des conseils dans le cas d'une grossesse non désirée ou imprévue, ou même de l'aide au choix. On conseille plutôt de poursuivre la grossesse en exagérant les conséquences de l'avortement. On invente de fausses répercussions, comme une augmentation du risque de cancer du sein, le risque d'infertilité, l'affectation de la santé mentale et la dépression, et bien sûr la culpabilité et le regret assuré. Ils peuvent même aller jusqu'à référer à un organisme de bienfaisance qui fournira les premiers langes. Mais après ? On note une glorification de la maternité par les mouvements anti-avortement qui n'hésitent pas à user de désinformation pour dissuader les femmes à interrompre leur grossesse.

Interdire l'avortement constitue une restriction de la liberté, à décider par et pour soi-même de mener à terme ou non une grossesse. Ce droit est souvent et rapidement ciblé et doit toujours être défendu même lorsqu'il est acquis. C'est toujours une attaque contre les femmes.

« Les données de recherche montrent que du point de vue de la mortalité, être enceinte est 14 fois plus risqué qu'un avortement fait dans de bonnes conditions »

(Audrey Gonin, professeure en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQAM))

ET SI NOUS CHANGEONS LE DISCOURS?

Les groupes anti-choix sont en montée et jouissent de leur pouvoir en voyant qu'ils sèment la peur autour du droit à l'avortement. L'inexistence de ce droit dans plusieurs coins du monde et le recul chez nos voisins du sud quant à *Roe v. Wade* nous mène souvent à parler de la *fragilité* du droit à l'avortement. Cette dite fragilité et peur que les choses changent alimentent les mouvements anti choix au Québec. Cessons de dire que notre droit à l'avortement n'est pas acquis, cessons de dire qu'il est fragile. Nous l'avons! Nous voulons le préserver et nous allons faire tout dans notre pouvoir pour améliorer l'accessibilité et les ressources qui l'entourent. Militons pour renforcer le droit à l'avortement, et pour améliorer ses conditions. Démantelons cette idée que nous militons par crainte de perdre ce droit qui est inaliénable. À travers tout cela, il faut maintenir notre solidarité avec celles qui n'ont pas accès à ce droit et dénoncer les sociétés qui interdisent l'avortement. Il est impératif de revoir les stratégies de mobilisation face au droit à l'avortement. Il faut davantage prioriser l'accessibilité à de l'information légitime et véridique. Ces groupes cherchent à culpabiliser un acte médicale qui est souvent choisi, car c'est la meilleure décision pour la personne qui le vit. Changeons cette idée que c'est un sujet tabou et que l'on ne doit pas en parler. Il faut en parler! C'est une pratique courante, une femme sur trois a recours à l'avortement dans sa vie alors ne laissons pas que cette réalité soit tachée par un mouvement qui ne respecte pas le libre choix des femmes. Démystifions les idées et les croyances concernant l'avortement. Offrons de l'accès à l'information sur la justice reproductive et faire valoir que nous avons le droit d'interrompre une grossesse ou non. Tout ceci est possible, et nous le faisons déjà à travers la prévention et l'éducation populaire autonome. Nous devons continuer à nous mobiliser pour informer la population et diminuer les disparités quant à l'accès aux services d'avortement à travers le pays qui demeure limité dans certaines régions. Nous avons entre nos mains un droit, que comme société, devons peaufiner pour qu'il soit enfin accessible à toutes et que l'on puisse en discuter sans honte. C'est notre droit, c'est notre corps et notre décision, d'où l'importance du libre choix. Nous pouvons disposer de toute autonomie corporelle et nul mouvement anti-choix va changer cela. Changeons notre discours qui ne fait que donner du pouvoir aux mouvements anti-choix. Soyons confiant-es que les choses changeront et non pour le pire, mais pour le mieux.



INDEXEZ-NOUS!

L'équipe de travail était présente à Québec ce mercredi 22 mars pour répondre à l'appel du Caucus DCD Estrie, dont le Collectif est membre, pour revendiquer un rehaussement du financement à la mission et une indexation. Au lendemain du dépôt du budget provincial, nous étions présentes pour crier haut et fort les déceptions. Une délégation estrienne a rejoint le rassemblement national organisé par le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) à la place d'Youville. Nous avons marché et scandé notre colère dans les rues de Québec, devant les bureaux du SCAIS puis devant l'Hôtel du Parlement (où se retrouve l'Assemblée nationale). Alors qu'on nous répète que les organismes en défense collective des droits sont essentiels, il faut avoir le financement adéquat pour nous permettre de remplir pleinement notre mission !

